
Adresse de la société populaire de Couhé qui envoie le détail d'une fête célébrée à l'occasion de la prise de Toulon et l'état des dons patriotiques, lors de la séance du 3 floréal an II (22 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Couhé qui envoie le détail d'une fête célébrée à l'occasion de la prise de Toulon et l'état des dons patriotiques, lors de la séance du 3 floréal an II (22 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) p. 152;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_27879_t1_0152_0000_2

Fichier pdf généré le 30/03/2022

15

La société populaire de Couhé envoie le détail d'une fête qu'elle a célébrée à l'occasion de la prise de Toulon, et l'état des dons patriotiques qui en ont été le fruit. Ces dons consistent en 461 liv. en assignats, 180 liv. en numéraire, 76 chemises et plusieurs autres effets d'équipement.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*Couhé, 14 germ. II*] (2).

« Citoyens représentants,

En exécution du décret de la Convention nationale, la Société populaire et républicaine de la commune de Couhé, chef-lieu de canton, district de Lusignan, département de la Vienne, réunie aux autorités constituées de cette même commune, a célébré le 20 nivôse dernier, une fête civique en mémoire et réjouissance de la reprise de Toulon. Pendant cette fête, où l'égalité a déployé tous ses charmes, il a été offert par les citoyens et citoyennes, différents dons patriotiques pour les défenseurs de la patrie. Ces dons consistent en la somme de 461 livres en assignats, celle de 180 livres en numéraire, 76 chemises, 12 paires de souliers, 12 paires de bas, 3 paires de guêtres d'étoffe noire, six cols de bazin, une paire de boucles sans monture et une croix à la janette en cuivre, et un bidon en fer blanc. Tous lesquels effets, la Société populaire et la municipalité ont adressé au ministre de la guerre.

Braves montagnards, restez au sommet de cette sainte Montagne d'où vous lancez la foudre qui doit écraser tous les ennemis de notre liberté et n'abandonnez pas votre poste jusqu'à ce que le dernier des tyrans et des traîtres ait disparu. S. et F.»

GUILLOZY, MALLET fils, OLIVÉ.

16

La société populaire de Cussec témoigne la joie que lui ont causée les lois des 8 et 13 ventôse, et invite la Convention à hâter le moment où les sans-culottes jouiront de biens que leurs oppresseurs avaient usurpés.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

17

La société populaire de Castets, département des Landes, annonce qu'elle a déposé à l'administration du district de Dax, 10 marcs 7 onces

(1) P.V., XXXVI, 48. Bⁱⁿ, 3 flor, 10 flor. (2^e suppl¹).

(2) C 301, pl. 1077, p. 16.

(3) P.V., XXXVI, 48. Il existe beaucoup de communes appelées Cussac, aucune Cussec, mais Cusset (Allier) et deux Cussey (Doubs).

6 gros et demi de vases d'argent, une forte quantité de cuivre, 21 chemises, 207 liv. en assignats, 6 liv. en numéraire, des galons et d'autres objets. Elle invite la Convention à ne quitter son poste que lorsque la patrie sera vengée de tous ses ennemis.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

18

La société populaire de Chalamont informe la Convention qu'un cavalier, équipé à ses frais, est prêt à partir, et que les communes du canton viennent d'en équiper un autre.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[*Chalamont, 3 germ. II*] (3).

« Représentants,

Nos ennemis frémissent et le Français libre, en vous admirant, ne s'étonne point de vos immenses travaux; l'idée de liberté fit toujours des sublimes, et elle trouva partout des défenseurs qui l'adoptèrent; elle exalte, elle embrase tout et l'âme des républicains de Chalamont se glorifie d'en être pénétrée.

Ils viennent de donner une nouvelle preuve de leur attachement à la patrie, en armant et équipant un cavalier jacobin qui va partir pour les frontières, et en imitant votre exemple, ils ont propagé le juste dévouement qui les anime, dans les communes adhérentes au canton, qui, jalouses de se montrer républicaines comme eux, viennent d'en équiper un second.

Continuez, dignes représentants, que le bonheur du peuple soit, par vous, posé sur des bases inébranlables; n'abandonnez l'édifice qu'après y avoir posé la dernière main; que nos ennemis, non seulement frémissent de vos glorieux travaux, mais qu'ils soient anéantis; que tout ce qui respire sente une tendance naturelle à la liberté; et puisse avec nous, tout Français se pénétrer de cette vérité (que les esclaves volontaires, font plus de tyrans que les tyrans, ne font d'esclaves forcés).

Et toi, sainte Montagne; toi, qui par ton dévouement à la liberté, inspira à ceux qui l'aiment nous ne dirons pas des sacrifices parce que l'homme libre les regarde comme un devoir envers la digne cause qu'il défend, mais cet enthousiasme et cet élan de patriotisme, continue à déjouer les complots des traîtres; fais pour eux un second Sinaï, d'où en dictant tes lois et lançant ta foudre, tu les terrasseras; reste ferme à ton poste, les sans-culottes de Chalamont sont debout pour te soutenir.

Vive la République, Vive la Convention, Vive la Montagne.»

VIALLA, RIVOIRE, BERTHET, CHAMBOSSE,
LAGER, BRICHE.

(1) P.V., XXXVI, 48. Bⁱⁿ, 3 flor.

(2) P.V., XXXVI, 49. Bⁱⁿ, 3 flor. Chalamont, Ain.

(3) C 303, pl. 1100, p. 11.